

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00494
Numéro SIREN : 312 380 793
Nom ou dénomination : MAURICE CHARRAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt 22809

MAURICE CHARRAIRE

Société par actions simplifiée au capital de 1 056 000 €
Siège social : 24/26 quai Jules-Guesde - VITRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)
312 380 793 RCS CRÉTEIL
SIRET : 312 380 793 00025

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

CERTIFIÉS CONFORMES

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fouchier", is written over the text "LE PRÉSIDENT". The signature is cursive and slanted to the right.

Bilan Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	192 587	140 337	52 250	78 761
Fonds commercial	475 031		475 031	475 031
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	2 022 645	2 022 645		
Installations techniques, matériel, outillage	40 660	36 232	4 428	6 395
Autres immobilisations corporelles	3 775 494	2 560 539	1 214 954	1 627 145
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	75 762		75 762	75 762
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	168 217		168 217	168 217
ACTIF IMMOBILISE	6 750 396	4 759 753	1 990 643	2 431 312
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	238 518		238 518	417 838
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 305 131	146 019	1 159 112	4 638 545
Autres créances	784 470		784 470	433 560
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	4 174 771		4 174 771	2 220 696
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	104 348		104 348	240 557
ACTIF CIRCULANT	6 607 238	146 019	6 461 218	7 951 197
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 357 633	4 905 772	8 451 861	10 382 509

Bilan Passif

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 1 056 000)	1 056 000	1 056 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	84 203	84 203
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	105 600	105 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	358 429	358 429
Report à nouveau	1 746 947	928 117
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(568 644)	818 830
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 782 534	3 351 178
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	94 168	66 397
PROVISIONS	94 168	66 397
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 406 263	494 567
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 160 301	4 494 388
Dettes fiscales et sociales	989 413	1 971 850
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	582	4 128
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	18 600	
DETTES	5 575 159	6 964 933
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 451 861	10 382 509

Compte de résultat

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	901 598	16 622 684	17 524 282	40 643 296
Production vendue de biens				
Production vendue de services	25 718	96 431	122 149	191 779
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	927 316	16 719 115	17 646 432	40 835 075
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			200 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			123 285	147 997
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			17 969 717	40 983 072
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 360 600	21 412 548
Variation de stock (marchandises)			179 320	15 241
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			97 785	231 266
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 493 966	6 933 738
Impôts, taxes et versements assimilés			274 045	506 552
Salaires et traitements			3 850 906	6 909 679
Charges sociales			788 423	2 817 055
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			441 491	434 924
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			35 925	109 645
Dotations aux provisions				
Autres charges			96 238	82 258
CHARGES D'EXPLOITATION			18 618 699	39 452 905
RESULTAT D'EXPLOITATION			(648 982)	1 530 167
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				40 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			543	43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				1 498
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			543	41 541
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 285	2 947
Différences négatives de change			210	179
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 495	3 126
RESULTAT FINANCIER			(952)	38 415
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(649 934)	1 568 582

Compte de résultat (suite)

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 854	25 848
Produits exceptionnels sur opérations en capital	63 896	56 850
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	13 884	76 500
PRODUITS EXCEPTIONNELS	121 635	159 198
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 636	27 283
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	38 992	48 124
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	41 655	31 612
CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 283	107 018
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28 351	52 179
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		303 263
Impôts sur les bénéfices	(52 939)	498 668
TOTAL DES PRODUITS	18 091 895	41 183 811
TOTAL DES CHARGES	18 660 539	40 364 981
BENEFICE OU PERTE	(568 644)	818 830



ANNEXE

CHIFFRES CLES

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes en euros :

Total du bilan :	8 451 860,95 euros
Chiffre d'affaires :	17 646 431,51 euros
Résultat net comptable :	- 568 643,93 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et le tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels et ont été approuvés par le Président le 24/06/2021.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indications contraires.

Fait à Vitry sur Seine, le 24 Juin 2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont présentés selon les dispositions du Plan Comptable Général 20 (Règlement n°2016-07 du 04 Novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté du 26 décembre 2016).

Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 et modifié notamment pour les comptes annuels, les points suivants :

- les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs corporels et incorporels, en particuliers du fonds commercial ainsi que sa définition;
- le mail technique de fusion;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Compte tenu du contexte économique et financier à fin décembre 2020, ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- * l'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
- * l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- * l'évaluation de la valorisation des titres de participation.

ACTIF IMMOBILISE

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- * les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires),
- * les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production,
- * les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale,

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes :

- * les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
- * le fonds commercial
- * autres actifs incorporels.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges.

Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des logiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Fonds commercial

Le fonds commercial est constitué des éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entreprise. Il contient le solde résiduel du mali qui n'a pu être affecté (norme 2016-07 ANC)

Il est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation systématique, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Il convient de déterminer si sa valeur actuelle est au moins égale à sa valeur comptable.

Par contre, le fonds commercial amorti fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement en présence d'un indice de perte de valeur à la clôture.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Constructions	10 à 20 ans
Installations techniques, mat.outillage	3 à 10 ans
Install. générales agencés, aménagés	5 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Conformément au règlement CRC N) 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs.

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote part de capitaux propres détenue, après prise en compte de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale.

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par l'application de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients et comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Autres Créances

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours en bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés par référence à la valeur probable de négociation.

Cette dernière est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs dsur la base, notamment, des derniers comptes annuels (bénéfices, valeur de rendement, valeur mathématique, prix pratiquée lors de transaction,...).

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation (Plan Comptable Général Article 332.6).

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités le cas échéant en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros à la clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en compte de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente, au passif s'il s'agit d'un gain latent.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	652 737		14 881
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	2 022 645		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	45 099		2 074
Installations générales, agenc., aménag.	2 149 444		7 340
Matériel de transport	1 330 137		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	408 762		15 519
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 956 086		24 933
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	75 762		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	168 217		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	243 979		
TOTAL GENERAL	6 852 803		39 814

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			667 618	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			2 022 645	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		6 513	40 660	
Installations générales, agencements divers			2 156 784	
Matériel de transport		132 218	1 197 919	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		3 490	420 790	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 221		5 838 798	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			75 762	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			168 217	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			243 979	
TOTAL GENERAL	142 221		6 750 396	

Amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	98 945	41 393		140 337
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	2 022 645			2 022 645
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 704	4 041	6 513	36 232
Installations générales, agenc. et aménag. divers	1 256 333	149 589		1 405 922
Matériel de transport	686 019	205 783	93 226	798 576
Matériel de bureau et informatique, mobilier	318 846	40 685	3 490	356 041
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 322 546	400 099	103 229	4 619 416
TOTAL GENERAL	4 421 491	441 491	103 229	4 759 753

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	66 397	41 655	13 884	94 168
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	66 397	41 655	13 884	94 168
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	221 027	133 725	208 732	146 019
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	221 027	133 725	208 732	146 019
TOTAL GENERAL	287 424	175 380	222 616	240 187
Dotations et reprises d'exploitation		133 725	208 732	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		41 655	13 884	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances et dettes

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	168 217		168 217
Clients douteux ou litigieux	166 473	166 473	
Autres créances clients	1 138 658	1 138 658	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	30 329	30 329	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	139 765	139 765	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	52 938		52 938
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	132 393	132 393	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	377 265	377 265	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	51 779	51 779	
Charges constatées d'avance	104 348	104 348	
TOTAL GENERAL	2 362 166	2 141 011	221 155

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	3 406 263	170 702	3 235 561	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 160 301	1 160 301		
Personnel et comptes rattachés	563 130	563 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	369 236	369 236		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	3 286	3 286		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	53 761	53 761		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	582	582		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	18 600	18 600		
TOTAL GENERAL	5 575 159	2 339 598	3 235 561	

Emprunts souscrits en cours d'exercice 3 000 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 88 304

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Charges constatées d'avance

Exprimé en €	Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
				Montant	%
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	104 348	240 557	(136 209)	(57)
	CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	104 348	240 557	(136 209)	(57)
	48600000 CHARGES CONST.AVANCE	104 348	240 557	(136 209)	(57)
	TOTAL	104 348	240 557	(136 209)	(57)

Charges à payer

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			Montant	%
CHARGES A PAYER	1 161 332	2 138 622	(977 290)	(46)
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	342 815	1 002 594	(659 779)	(66)
40810000 FOURN.FACT.NON PARVENUES	342 815	1 002 594	(659 779)	(66)
DETTES FISCALES ET SOCIALES	818 517	1 136 028	(317 511)	(28)
42860000 PERS.CONGES A PAYER	473 839	439 917	33 922	8
42865000 PERS.PRIMES A PAYER	89 291	90 491	(1 200)	(1)
42865500 PARTICIPATION SALAIRES		303 263	(303 263)	(100)
43865000 CHARGES S/CONGES A PAYER	213 227	197 962	15 265	8
43865500 CHARGES S/PRIMES A PAYER	40 181	40 721	(540)	(1)
44860000 CONTRIBUTION C3S A PAYER		34 979	(34 979)	(100)
44860210 CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIAL	(19 573)	143	(19 716)	N.S.
44860300 TVTS A PAYER	21 552	28 552	(7 000)	(25)
TOTAL	1 161 332	2 138 622	(977 290)	(46)

Produits à recevoir

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			Montant	%
PRODUITS A RECEVOIR	206 636	(96 393)	303 028	(314)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 805	11 835	(8 030)	(68)
41810000 CLTS FACTURES A ETABLIR	3 805	11 835	(8 030)	(68)
AUTRES CREANCES	202 831	(108 227)	311 058	(287)
40980000 FRS AVOIRS A RECEVOIR	15 913	3 368	12 545	373
43870000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 571		1 571	N.S.
43870100 FORM.PROFESSIONNELLE	2 432	(20 500)	22 932	(112)
43870200 EFFORT CONSTRUCTION	(17 085)	(30 442)	13 357	(44)
43870300 AUTRES CHARGES SOCIALES		(60 653)	60 653	(100)
44870000 ETATS PRODUITS A RECEVOIR	200 000		200 000	N.S.
TOTAL	206 636	(96 393)	303 028	(314)

Composition du capital social

Exprimé en €

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	66000			16,00
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

MAURICE CHARRAIRE

Société par actions simplifiée au capital de 1 056 000 €
Siège social : 24/26 quai Jules-Guesde - VITRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne)
312 380 793 RCS CRÉTEIL
SIRET : 312 380 793 00025

DÉCISIONS DES ASSOCIÉS DU 30 JUIN 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT

AFFECTATION PROPOSÉE :

Les associés décident de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 568 643,93 €

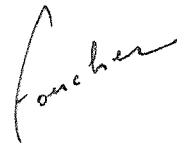
Conformément à la loi, les associés prennent acte du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR PART	DIVIDENDE ÉLIGIBLE À LA RÉFACTION	DIVIDENDE NON ÉLIGIBLE À LA RÉFACTION
2017	9,10 €	9,10 €	Néant
2018	9,10 €	9,10 €	Néant
2019	Néant	Néant	Néant

CETTE AFFECTATION A ÉTÉ DÉCIDÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFIÉ CONFORME AU PROCÈS-VERBAL

LE PRÉSIDENT



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAURICE CHARRAIRE
24-26, quai Jules Guesde
94400 VITRY-SUR-SEINE

À l'assemblée générale de la société MAURICE CHARRAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAURICE CHARRAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « *Evénements significatifs de l'exercice* » et « *Soldes intermédiaires de gestion correction impact COVID-19* » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

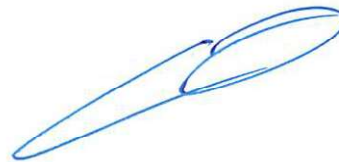
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Créteil, le 29 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
A.P. ETLIN AUDIT



C. BUSSON